Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 6

Artikel: Des vies humaines sont en jeu ... la votre également!
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1049173

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

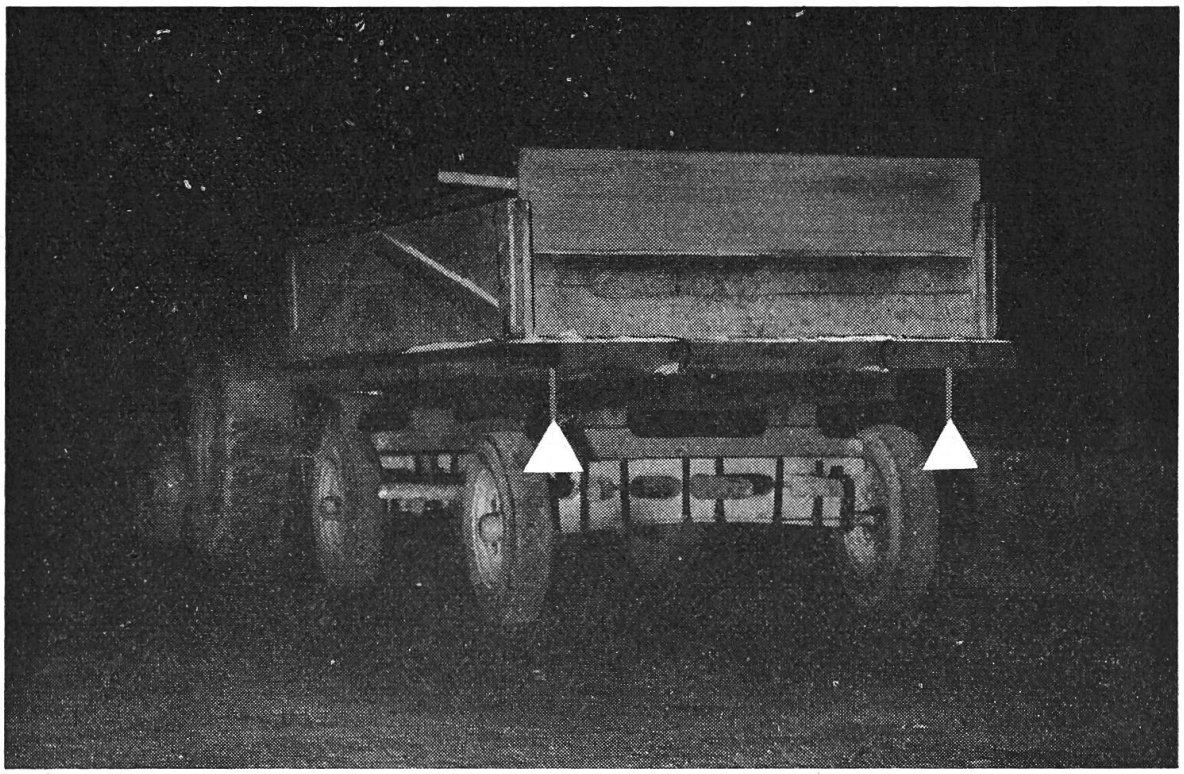

Des vies humaines sont en jeu ...

... la vôtre également !

Nous avons choisi ce slogan pour l'action en vue d'une meilleure signalisation des véhicules agricoles que nous avons lancée et qui a été annoncée par un article dans le numéro de mai du «Tracteur».

Nous en avons informé toutes les instances cantonales intéressées à la circulation routière ainsi que le Département fédéral de justice et police. Cette action est accueillie favorablement partout et on nous a promis de l'appuyer.

Au moment où nous écrivons ces lignes, c'est-à-dire deux semaines après son lancement, les premières commandes de dispositifs réfléchissants nous sont déjà parvenues nombreuses. Des syndicats agricoles nous réclament aussi des exemplaires supplémentaires de l'affiche et de la brochure. Nous remercions les gérants des syndicats agricoles de leur précieuse collaboration et les sociétaires qui suivent nos mots d'ordre.

Notre action s'adresse également aux propriétaires de tracteurs dont tous les véhicules agricoles étaient déjà munis antérieurement de dispositifs réfléchissants, car notre campagne vise à leur

meilleure signalisation.

Afin de rendre la chose plus claire, nous publions ci-après le texte d'une lettre adressée à un syndicat agricole:

Syndicat agricole de . . . . . Brougg, le 12 mai 1955

Concerne: Action en vue d'une meilleure signalisation nocturne des véhicules agricoles.

Monsieur le Gérant,

Par une lettre datée du 11 crt, vous nous écrivez que notre action est lancée trop tard, de nombreux dispositifs réfléchissants ayant été vendus ces dernières années.

Nous nous permettons de vous rendre attentif au fait que nous n'entreprenons pas une action en vue de la signalisation des véhicules agricoles, mais bien en vue de leur meilleure signalisation. Il nous a en effet fallu constater que la signalisation actuelle est presque toujours insuffisante. En voici les raisons:

1. Une plaque réfléchissante rouge à l'arrière d'un véhicule à 2 ou à 4 roues ne suffit pas. Il en faut deux, de façon qu'un automobiliste arrivant de derrière sache qu'il a devant lui un véhicule large, — non pas un simple vélo — et se comporte en conséquence.
2. Des plaques réfléchissantes fixées au bout du pont du char sont placées trop haut. Il faut qu'elles soient fixées à pas plus de 50 cm du sol afin que le véhicule soit visible pour un automobiliste roulant à feux réduits.
3. En fixant des plaques réfléchissantes sous le pont des chars, au moyen de rallonges et de charnières, le chargement ne les cachera jamais.
4. Les plaques réfléchissantes ordinaires, du format d'une carte postale, se sont montrées insuffisantes, parce que trop petites. Aussi recommandons-nous de visser deux de ces plaques sur une planchette, l'une au-dessous de l'autre, et de les fixer sous le pont, des 2 côtés, avec rallonges verticales et charnières. Au cas où l'on ne trouverait pas de charnières à la ferme ou chez le marchand de fers, nous pouvons en céder aux prix suivants:

Rallonge et charnière	65 cm	Fr. —.90
Rallonge et charnière	45 cm	Fr. —.80
Rallonge et charnière	35 cm	Fr. —.70
Rallonge et crochet	30 cm	Fr. —.60
Rallonge et crochet	45 cm	Fr. —.70
Chaînette et porte-mousqueton	50 cm	Fr. 1.—

Notre action n'est donc pas lancée seulement en vue de vendre des dispositifs réfléchissants; elle vise avant tout à la signalisation correcte des véhicules agricoles. Cependant, d'après les observations qui ont été faites, une telle vente ne semble pas superflue, car on rencontre encore trop souvent sur les routes des véhicules agricoles circulant sans plaques réfléchissantes. S'il n'en est pas ainsi dans votre région, on ne peut que féliciter la population rurale de sa compréhension. Dans ce cas, nous vous prions uniquement de bien vouloir veiller à ce que les dispositifs réfléchissants soient fixés correctement.

Veuillez agréer, ...

Nous prions par conséquent tous les sociétaires qui, en lisant le numéro de mai, auront dit: «Il y a longtemps que j'ai posé des plaques réfléchissantes!», de bien vouloir participer activement à notre action dans le sens indiqué par le texte de la lettre ci-dessus. Qu'ils en soient vivement remerciés.

La Rédaction.